Image not found or type unknown

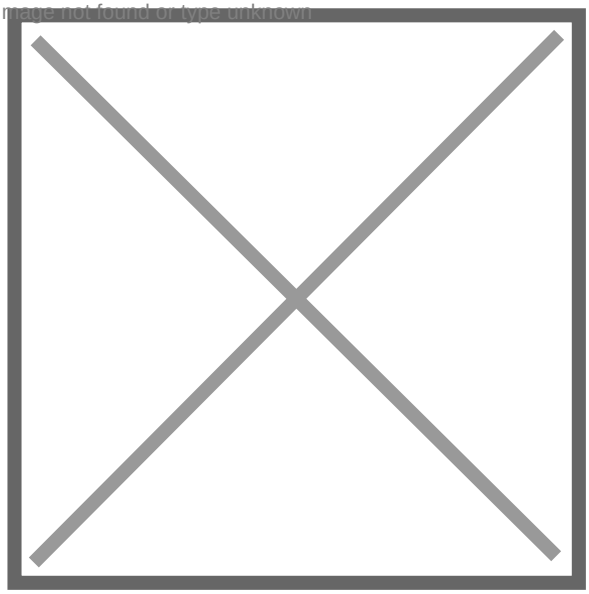

Prélevement suite à une opposition

Par **bountyglace**, le **16/03/2011** à **19:21**

Bonjour,

Voilà, abonnée chez SFR mobile depuis octobre 2010, et ayant reçu un courrier (en décemebre 2010) me mentionnant l'augmentation de la TVA à partir du 1er février 2010, je décide de changer d'opérateur sans frais de résiliation.
Le 3 février je m'abonne donc à Virgin mobile avec portabilité du numéro et j'envoi une lettre de portage du numero à SFR le 6 février.
Je reçois un sms de sfr le 7 février me disant qu'il n'y avait plus d'augmentation de tva.
J'appelle donc Virgin mobile pour leur demander si je dois annuler mon dossier chez eux mais ils me répondent que mon engagement chez eux date du 3 février soit 4 jours avant le sms donc il ne pourront pas prélever les mois restants.
Je fais quand même opposition au prélévement en date du 21/02/10;
Aujourd'hui (16/03/10) SFR m'a prélevé 264€ sur le compte malgré mon opposition.
J'ai donc appelé sfr, une conseillère m'a répondu que vu que j'avais demandé une portabilité de numero il ne pouvait me rembourser la somme prélevée car (selon elle), les clients qui gardent leur numero ne peuvent résilier leur contrat. J'ai relu le courrier de SFR de décembre 2010 et rien n'est mentionné à ce sujet.
Bref, dois-je demander un rejet tardif à ma banque? (20 euros avec la BPSO) que faire contre SFR?
Merci de vos réponses

Par **mimi493**, le **16/03/2011** à **21:27**

Si vous n'avez fait qu'une opposition, ça permet les prélèvements ultérieurs.

Avez-vous fait un opposition ou une révocation de l'autorisation de prélèvement (lisez les papiers remis par la banque) ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés